



Commune de
SAINT-FERREOL-D'AUROURE (43)
Révision
du Plan Local d'Urbanisme

4.d

Liste des emplacements réservés
et servitude de mixité sociale



ENQUETE PUBLIQUE

PLU

Prescription de la révision générale par délibération du conseil municipal du : 23/03/2021

Arrêt par délibération du conseil municipal du : 11/12/2023

Référence : 48095

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES




L'article L.151-41 du code de l'urbanisme stipule que « le règlement des plans locaux d'urbanisme peut délimiter des terrains sur lesquels sont institués :

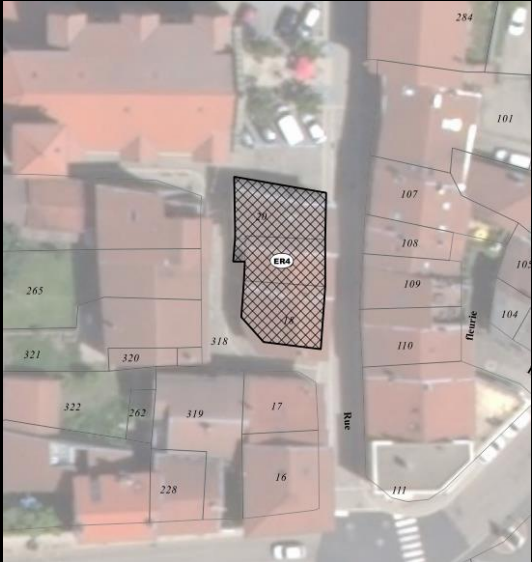
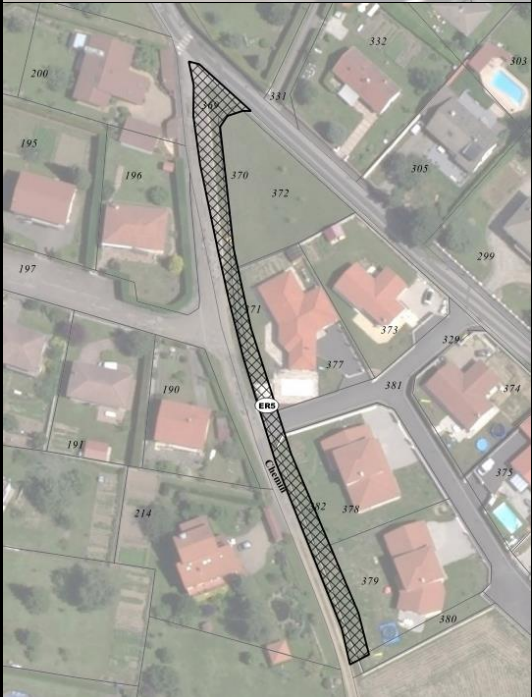

- 1° Des emplacements réservés aux voies et ouvrages publics dont il précise la localisation et les caractéristiques ;
- 2° Des emplacements réservés aux installations d'intérêt général à créer ou à modifier ;
- 3° Des emplacements réservés aux espaces verts à créer ou à modifier ou aux espaces nécessaires aux continuités écologiques ».

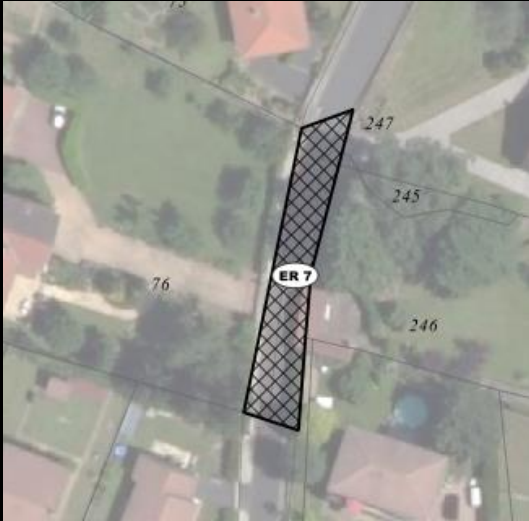
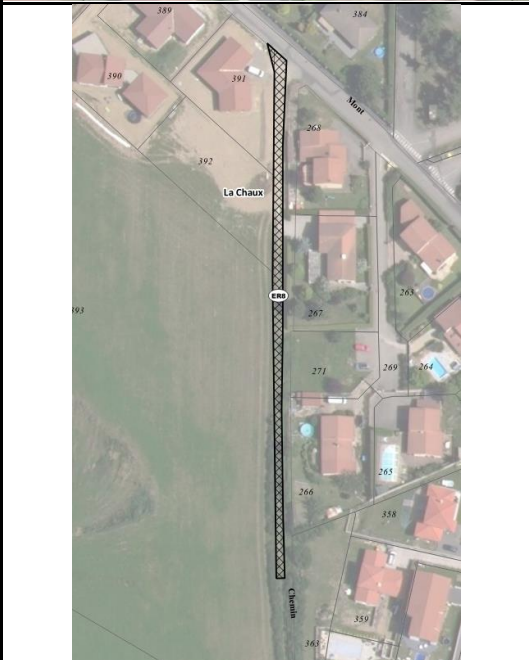
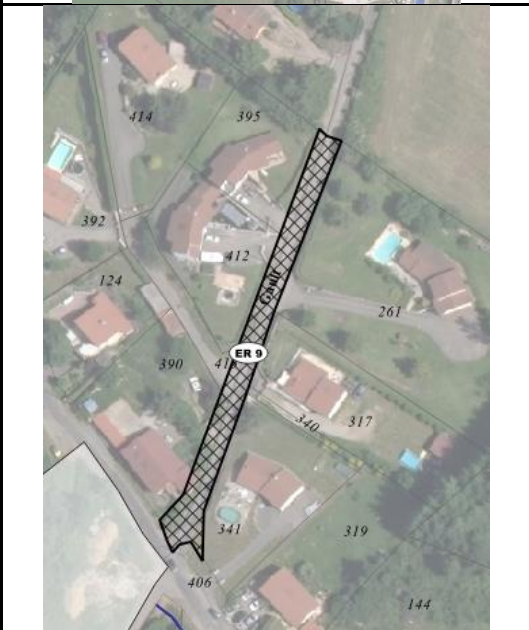
La commune de Saint-Ferréol-d'Auroure a défini plusieurs emplacements réservés qui sont reportés sur le plan de zonage et dont les caractéristiques sont précisées ci-dessous.

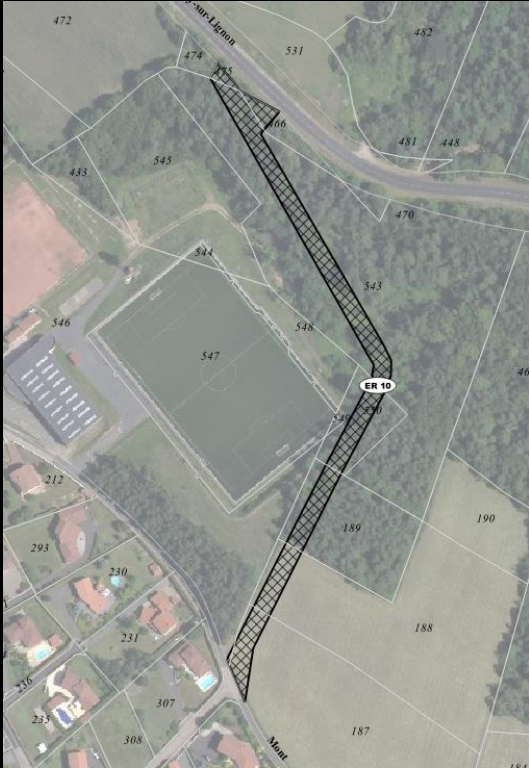

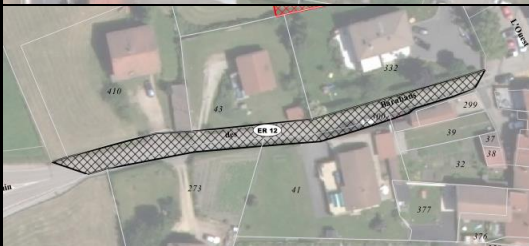
Localisation des emplacements réservés



N°	Destination	Parcelles concernées*	Extrait de plan	Superficie approximative **	Bénéficiaire
ER1	Elargissement rue du Paraboin	Section AH p. 292 pour partie, 295, 370, 371, 372, 373, 737, 739 pour partie		1 254 m ²	Commune
ER2	Voie nouvelle (liaison chemin des Barabans – rue de l'ouest)	Section AP P. 41, 44, 45, 378, 411, 436, 465 toutes pour partie		2 438 m ²	Commune
ER3	Elargissement chemin de la Chapelle	Section AI, p. 158, 162, 324, 367, Section AO p. 455, 456, 57, 60 toutes pour partie		1 389 m ²	Commune

ER4	Aménagement du centre-bourg	Section AI p. 18, 19 et 20		217 m ²	Commune
ER5	Elargissement de voie et aménagement de carrefour, chemin de la Chaux	Section AN p. 369, 370, 371 (entières) et 377, 378, 379, 381, 382 (pour partie)		776 m ²	Commune
ER6	Aménagement de carrefour	Section AN p. 248 pour partie		138 m ²	Commune

ER7	Elargissement chemin du Gault	Section AN p. 246, 247, 248 et 176 toutes pour partie		120 m ²	Commune
ER8	Elargissement de voie et aménagement de carrefour	Section AN p. 391, 393 toutes pour partie		432 m ²	Commune
ER9	Elargissement chemin du Gault	Section AO p. 390, 412, 413 et 395 toutes pour partie		813 m ²	Commune

ER10	Voie nouvelle (liaison entre la rue du Mont et la route de Saint- Didier)	Section AK p. 475 (entière), 187, 188, 189, 466,543, 546, 550 pour partie,		3704 m ²	Commune
ER11	Chemin piéton (4 m de large)	Section AI p. 153 pour partie		526 m ²	Commune
ER12	Elargissement chemin des Barabans	Section AI p. 273, 41, 299, et 300 toutes pour partie		660 m ²	Commune

* Les numéros parcellaires sont donnés à titre indicatif, seule la délimitation sur ces extraits et le plan de zonage est opposable.

** Les superficies sont données à titre indicatif, seul un bornage peut définir les surfaces exactes.

SERVITUDE DE MIXITE SOCIALE AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-41.4° DU CODE DE L'URBANISME

Les servitudes de mixité sociale sont plus précisément définies par l'article L.151-41.4° du code de l'urbanisme qui précise que le règlement peut délimiter des terrains sur lesquels sont institués :

« 4° Dans les zones urbaines et à urbaniser, des emplacements réservés en vue de la réalisation, dans le respect des objectifs de mixité sociale, de programmes de logements qu'il définit ; »

La commune de Saint-Ferréol-d'Auroure a défini un emplacement, en vue de la réalisation d'un programme de logements, au titre de l'article L.151-41.4° du Code de l'Urbanisme :

Numéro	Localisation	Numéro de parcelle	Programme de logements	Superficie approximative	Extrait de plan
S1	Le Paraboin	Section AP p.41 (en partie)	Habitat pour les séniors, en lien avec la création d'un futur espace médical. Il s'agit de la réalisation d'une vingtaine de logements adaptés pour les séniors.	3295 m ²	